



Garde des enfants en tant que père

Par **bruno78**, le **23/03/2012** à **23:17**

Bonjour,

je suis belge qui réside en France depuis septembre 2011 avec mes deux enfants de 4 & 8ans, garçon et fille.

je me suis marié en Belgique en 2006 avec ma femme qui est équatorienne.

en septembre 2009 on décide d'aller vivre en Espagne, en octobre 2010 on apprend pour que elle soit l'égal sur le territoire il lui faut une carte de résidente espagnole.

tout ce temps elle a utilisé la carte de résidente belge.

On a dû se présenter au bureau des étrangers à Altea avec une preuve d'inscription et un acte de mariage Belge.

en mai 2011 on reçoit un contrôle surprise au domicile et deux semaines plus tard on reçoit le courrier comme quoi la carte lui est accordée.

Un mois et demi passe et elle m'annonce que elle ne m'aime plus et elle veut que je quitte le domicile, je lui explique que elle ne peut pas me mettre dehors vu que on est marié et que je suis inscrit à cette adresse.

Le 1er août la police espagnole du village me téléphone pour que je me présente d'urgence au poste, dès mon arrivée avec mes enfants on me menotte et on me met au cachot et on m'accuse de violence conjugale.

1h après mon avocat d'office me dit que je ne dois pas m'inquiéter vu que elle n'a pas de preuve ou un papier du médecin, elle est venue à la police comme un enfant qui court chez ça maîtresse, en plus elle dit que ça c'est passé le 27 juillet.

elle est sortie de là et est allée déposer les enfants chez des amis à moi !! pour que elle puisse sortir la nuit avec...son amant.

le lendemain matin je suis conduit à Denia devant 3 juges qui ont immédiatement compris ce qui se passe et m'ont enlevé les menottes.

le verdict était que un de nous deux devait quitter le domicile, entre temps j'avais vidé mon sac de son comportement, s'occupe plus des enfants, rentre plus la nuit etc etc, elle dit à la

juge que elle part et le 4 aout elle plie bagage sans les enfants.

Quand je suis arriver dans l'appartement je vois un autre homme dans la chambre de ma fille , elle avait louer la chambre a un gars qui avait tout perdu et elle a vider tout les affaires de la chambre de ma fille, donc ma fille sans ça chambre.

Fin aout je décide de quitter l'Espagne pour la France car en Espagne il y'a plus rien, je suis aller trouver un notaire pour faire établir une acte notariale pour que je puisse quitter l'Espagne légalement, elle a donner son accord et a signer.

Je suis parti le 21 septembre 2011 et elle na même pas passer la journée avec eux mais avec son amant. suite>

Par **bruno78**, le **23/03/2012** à **23:31**

j'arrive en France a bordeaux chez un ami qui me fais un papier comme quoi je habite chez lui, j'inscris les enfants a l'école et 10 jours après j'avais du boulot.

J'ai remplis les papiers pour avoir de l'aide juridique qui ma été accorder , j'ai une convocation pour le 5 juin 2012 pour une 1iere tentative de réconciliation,

entre temps je suis a Toulouse vu que ici j'ai pu avoir un logement et dans quelque jours un travaille.les enfants vont a l'école.

jusque a se jour ma femme n'a pas de logement ni de travaille, elle envois pas un centime sauf un coup de téléphone de temps en temps,

Car elle sait que si le divorce est prononcer elle sera illégale car mon nom figure sur cette carte et je pense que on dois résider a la même adresse.

Ce qui me fais un peut peur c'est que le ou la juge va seulement regarder combien l'un ou l'autre gagne mais pas le mal qui a été fait,

elle ma envoyer un sms ou elle dis que elle est égoïste et que elle avoue que elle ne passe pas beaucoup de temps avec les enfants , elle a fait 2 tentative de suicide.

contre ma fille de 8ans elle a dis textuellement " tu n'existe plus pour moi"

les enfants ne réclament pas leur mère ,et c'est dommage, tout mon entourage dis que elle n'a pas de fibre maternelle, tout ce qui lui interesse c'est de s'amuser.

même en étant ensemble c'était toujours moi qui s'en occupait, j'ai u beau a lui expliquer que un enfant faut pas seulement l'habiller et le nourrir.

donc voila,je ne sait pas de quoi un juge va tenir compte,

J'avais oublier de préciser que quand ma fille avait 18mois elle ma quitter pendant 6 mois ou elle vécu avec un autre homme en ménage, la vérité en est que il ne voulait pas se marier avec elle, elle est donc rentrer avec des pardons interminable et notre mariage a suivi 1an

après.

elle n'a même pas répondu a la convocation ,si elle ne viens pas, que se passe t'il?

je vous remercie